

Conseil d'Administration de l'Aéroclub de Colmar

Séance du 23 juin 2020

Présents : Stéphane Wagner, Philippe Dufour, Rémy Schillemann, Gérard Groff, Jean-Pierre Conrad, Cyril Langibout, Daniel Gilbert, Gérard Aria, Eric Schnell, Hubert Durlewanger, Marc Gilg, Jean-Marc Pagiès, André Kuster

La séance avait pour principal ordre du jour de présenter les résultats financiers de 2019, l'Assemblée générale annuelle n'ayant pu être réunie en raison de l'état d'urgence sanitaire.

1 – Point sur la situation face à la crise sanitaire

Durant la période d'arrêt des vols, la maintenance des avions a été assurée, sous le contrôle du chef pilote, avec mise en route des moteurs et roulage au sol. Cinquante pilotes ont volé du 11 mai au 15 juin. Le protocole de sécurité décidé par le bureau a été appliqué et a reçu un accueil favorable, au vu des réponses au questionnaire.

Il ne sera pas imposé de vol de reprise en double-commande « post-confinement » pour les pilotes à jour de leur cotisation et de leur contrôle club.

Les vols de découverte sont rétablis à compter du 1^{er} juillet, sous réserve du protocole de sécurité du club, avec port du masque en vol.

Jean-Pierre, notre Trésorier, est en voie de rétablissement après une situation très critique (plusieurs semaines dans le coma). Il doit subir une longue convalescence avec rééducation fonctionnelle. Le plus grave est toutefois passé et il n'y a plus de menace vitale. Son intérim au poste de Trésorier sera assuré le temps nécessaire à son rétablissement.

2 – Calendrier du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration adopte le principe d'une rencontre périodique sans convocation ni ordre du jour particulier tous les premiers mardis du mois, jour de présence des Trésoriers, en fin de journée. Les points importants avec ordre du jour nécessitant un quorum resteront toutefois réservés aux séances avec convocation.

3 – Publication sur le site internet

Eric Schnell correspondant sécurité organisera, en liaison avec Philippe Dufour, la mise en ligne des documents de sécurité du club, dont notamment les procédures COVID et les check list. Une info relais devra être faite avec liens sur Aérogest.

4 – Présentation du rapport financier 2019

Le cabinet KPMG a produit le rapport certifié des comptes de l'année 2019. Le fait marquant de l'année est une perte d'exploitation de 22 938,00 euros.

Cette perte trouve principalement son origine dans une baisse d'activité avec un produit des vols ramené de 180 412,00 en 2018 à 155 223,00 euros en 2019.

Cette baisse d'activité est estimée à 300 heures. Elle a généré une économie de dépenses de consommation (carburant...), mais les coûts de maintenance et de structures ne sont pas diminués pour autant. Il n'y a pas de causes particulières à avancer pour comprendre cette baisse, l'immobilisation du LJ pour raison technique ne pouvant l'expliquer que partiellement.

Face à cette situation appelée à se dégrader en 2020 en raison de la crise sanitaire, le Conseil d'Administration a été interrogé sur la viabilité du poste du chef pilote et de son

mode de gestion, ainsi que sur le sort de la cellule de l'Ecoflyer F-HCLM, stockée dans le hangar sud.

Viabilisation du poste de chef pilote

Le chef pilote est actuellement salarié de l'entreprise Mistral.com. Ses prestations sont re-facturées à l'aéroclub sur une base horaire. Ce dernier n'est donc pas gestionnaire du poste. Ce dernier a coûté 30 000 euros en 2020, mais depuis 2020 une mutualisation avec l'Aéroclub du Haut-Rhin a permis de réduire ce coût de moitié dans le cadre d'un partage du poste 50/50.

Au plan économique, la viabilisation du poste (recettes de double-commande – prix des prestations) est envisagée, mais pas assurée.

Il reste cependant à prendre en compte les fonctions qui ne génèrent pas de recettes directes, mais qui sont indispensables à la marche du club :

- obligation pour une structure DTO d'avoir un responsable pédagogique
- gestion de la maintenance des avions
- suivi de l'école de pilotage et coordination des instructeurs.

Ces missions sont prises en charge par le chef-pilote avec une garantie de continuité. Il n'y a pas actuellement dans l'équipe de gestion de personnes disponibles pour reprendre tout ou partie de ces missions. Le Président a rappelé que ses obligations professionnelles ne lui permettraient pas d'aller au delà de son engagement actuel.

En conclusion, le Conseil d'Administration continue donc à assumer le choix de son modèle de gestion du poste de chef-pilote (recrutement par un organisme tiers et mutualisation avec un autre club).

Sort de la cellule de l'Ecoflyer F-HCLM : faut-il vendre ou conserver la cellule ?

L'Ecoflyer F-HCLM est arrêté de vol, son moteur Thielert 1,7 l. étant arrivé en bout de potentiel. La maintenance de ce type de moteur a été abandonnée par le constructeur. Il est donc définitivement inutilisable. L'avion nécessiterait une remotorisation complète.

Son plan de financement est clos. La cellule ne compte que 1000 heures de vol. Elle subit les atteintes du temps mais en terme de potentiel elle reste proche du neuf.

La politique suivie à ce jour par le club a été de la conserver en réserve pour une éventuelle remise à niveau, notamment dans le cas d'un retrait du LJ par son propriétaire.

Le club compte actuellement 75% de pilotes formés sur Ecoflyer et habitués à la gestion du moteur par le FADEC avec monomanette.

Une remise en service à nécessiterait le montage d'un moteur neuf Thielert Centurion 2,0 l. avec une nouvelle hélice, une inspection détaillée de la cellule, le remplacement de l'avionique et de tout ou partie de l'instrumentation. Le club dispose déjà à cette fin d'une offre de CEAPR pour un montant de 120 000,00 euros, ce qui constitue un niveau de prix acceptable pour un avion remis à neuf avec une cellule de 1000 heures. Cette solution serait immédiatement disponible en cas de reprise du LJ par son propriétaire, alors que le marché des Ecoflyers est incertain. La cellule est difficilement vendable en l'état.

En conclusion, le Conseil d'Administration confirme l'option de conserver cette cellule en réserve.

Le Président,
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général,
Philippe Dufour